

Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Déclaration du groupe CFE-CGC

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui, pour mémoire, garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes.

Est-ce réellement le cas aujourd'hui ? Non !

Toutes sources confondues, les études évaluent à ce jour à environ 16 % l'écart global d'écart de salaire entre les femmes et les hommes. Il est à noter que ce chiffre est à pondérer par secteur d'activité.

En France, 67 % de la population active est féminine et se répartie sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les écarts salariaux sont les plus importants au sein des secteurs où les femmes sont le plus représentées : services à la personne, propreté et services associés, commerce, santé, banque...

L'écart se situe aux alentours de 30 % et les postes à responsabilité sont occupés par des hommes. Malheureusement, encore aujourd'hui, peu de femmes sont cadres. C'est aussi dans ces secteurs d'activité que nous retrouvons le plus de femmes en temps partiel. Ainsi, il y aurait 5 millions d'emplois à temps partiel en France, dont 3,8 millions occupés par des femmes.

De plus, nous constatons la persistance d'un plafond de verre pour grand nombre de femmes qui ne parviennent pas, à compétences et expériences égales, à accéder à des postes de direction ou à intégrer les conseils d'administration des entreprises.

Le groupe CFE-CGC souhaite également rappeler que la crise sanitaire a encore plus affaibli les femmes qui travaillent à temps partiel et à temps plein, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration et du commerce. Ces femmes peuvent bien souvent être assimilées à des travailleurs pauvres. Les conséquences directes, à moyen ou long terme, sont nombreuses, à l'image de l'affaiblissement des ressources au quotidien et des pensions de retraite bien inférieures à celle des hommes (40 % chez les femmes qui ont une carrière complète).

En effet, pour les femmes qui ont travaillé à mi-temps (environ 800 € brut), leur retraite est si faible qu'elle ne leur permet pas de vivre décemment. Le groupe CFE-CGC alerte le gouvernement sur cette thématique et l'appelle à agir le plus rapidement possible pour venir en aide à ce public.

A contrario, dans les secteurs d'activité où les femmes sont peu représentées (entre 7 % et 16 % environ) l'écart salarial est plus faible (5,5 % à 12 %). Il s'agit ici des secteurs de la métallurgie ou de la chimie par exemple.

Au-delà des questions économiques et sociales, le groupe CFE-CGC souhaite rappeler dans cette déclaration l'augmentation importante et malheureuse des violences intrafamiliales et conjugales, qui ont augmenté de 30 % pendant le premier confinement en France.

Ainsi, pour la CFE-CGC, l'égalité entre les femmes et les hommes est un devoir démocratique mais aussi une opportunité pour l'efficacité économique et la cohésion sociale.

Notre pays se doit d'opérer en urgence un changement culturel profond pour que les femmes accèdent à tous les métiers dès lors qu'elles en expriment la volonté. Collectivement, mettons fin à ce plafond de verre et aux discriminations nombreuses qui nuisent aux femmes, mais également à l'entreprise et à la société dans sa globalité.

Une prise de conscience réelle doit avoir lieu en particulier par les pouvoirs publics, notamment dans l'Éducation nationale afin que dès le plus jeune âge la question du genre ne soit plus caricaturée et que la différence entre femme et homme soit vue comme une opportunité dès l'enfance.

En entreprise, le groupe CFE-CGC appelle à lutter contre les stéréotypes à l'embauche par la sensibilisation, la formation, mais appelle également à favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, à promouvoir l'utilisation du congé parental pour les pères et à former et informer sur les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, le groupe CFE-CGC demande à l'application stricte du principe « *À travail égal, salaire égal* » inscrit dans le code du travail depuis 1972.

Mais attention le sexisme n'est pas toujours tourné vers les femmes ! Les hommes en sont aussi quelques fois victimes et plus particulièrement sur le sujet de la paternité qui est devenue une source de préjugés. Ainsi, 16 % des hommes déclarent avoir déjà entendu dire que le temps partiel n'est pas fait pour les hommes ou qu'il n'était pas utile de prendre leur congé paternité selon l'étude sur le sexisme au travail du collectif « Au Travail contre le Sexisme dit Ordinaire en Entreprise ».

Le groupe CFE-CGC salue les travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, s'inscrit pleinement dans la résolution présentée et l'a votée.